

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2547

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 28 novembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2547 modifiant le règlement numéro 717 Concernant la sécurité routière, afin d'enlever la rue d'Amboise dans le projet du stationnement hivernal de nuit.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 30 novembre 2022

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate